

ANNEXE I

DOCUMENTS DE TRAVAIL OFFICIEUX
SUR UN NOUVEAU MÉCANISME VISANT À FAIRE DAVANTAGE
INTERVENIR LES ÉTATS MEMBRES DANS LA PRÉPARATION ET
LE SUIVI DU PROGRAMME ET BUDGET

I. INTRODUCTION

1. À sa neuvième session, tenue en janvier 2006, le Comité du programme et budget (PBC) a examiné un document intitulé “Propositions relatives à un nouveau mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget” (voir le document WO/PBC/9/4). Ce document, élaboré par le Secrétariat suite à la décision adoptée par les assemblées des États membres de l’OMPI (ci-après dénommées “assemblées”) en septembre 2005, recensait des questions à prendre en considération et contenait des propositions préliminaires; le comité a bien accueilli le document, estimant qu’il constituait un bon point de départ pour la poursuite des délibérations et de la réflexion.
2. À l’issue de la session, le comité a demandé au Secrétariat de convoquer deux séries de consultations informelles et une session formelle du comité en vue de poursuivre les délibérations de façon à permettre au BPC de recommander un nouveau mécanisme aux assemblées en septembre 2006. Le comité a également demandé au Secrétariat d’apporter aux États membres une assistance à cet égard en fournissant des informations supplémentaires, y compris s’agissant des pratiques recommandées en la matière dans le système des Nations Unies. Il a aussi suggéré d’accorder la priorité à la phase de préparation du programme et budget avant de s’intéresser aux liens entre l’évaluation des résultats financiers et de l’exécution du programme au cours de l’exercice biennal précédent et la formulation des composantes financières et des éléments constitutifs du programme pour l’exercice biennal suivant.
3. Le présent document de travail officieux a été élaboré par le Secrétariat en vue d’aider les États membres dans le prolongement de la décision prise par le comité à sa neuvième session ainsi que dans le souci de structurer les délibérations pendant les consultations informelles. Le document est organisé de la façon suivante : la deuxième partie contient des informations sur les pratiques recommandées dans le système des Nations Unies; la troisième partie explique le mécanisme existant actuellement à l’OMPI en ce qui concerne l’établissement du programme et budget ainsi qu’il a été approuvé par les assemblées en 2000; la quatrième partie suggère des options possibles en vue de faire davantage intervenir les États membres dans la préparation du programme et budget; la cinquième partie propose des options possibles en vue de renforcer les liens entre la préparation du programme et budget et l’évaluation des résultats financiers et de l’exécution du programme pour l’exercice biennal précédent; la sixième partie a trait à la mise en œuvre du nouveau mécanisme et trace la voie à suivre depuis la série actuelle de consultations informelles jusqu’aux réunions des assemblées de septembre 2006.

II. PRATIQUES RECOMMANDÉES DANS LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES

4. En 2003, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS)¹ des Nations Unies a élaboré un document intitulé “Budgeting in Organizations of the United Nations System” (CEB/2003/HLCM/21). Le tableau 2 du document du CCS (intitulé “Budget Preparation and Submission Procedures”) contient une comparaison de la pratique suivie par le secrétariat de l’ONU et les organisations ci-après en ce qui concerne l’élaboration et l’approbation du budget : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation de l’aviation civile internationale (OACI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Union postale universelle (UPU), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA). Une traduction de ce tableau figure à l’appendice I.

5. Il ressort des informations figurant dans l’appendice I que, compte dûment tenu des particularités statutaires et organisationnelles des diverses organisations considérées faisant partie du système des Nations Unies (dont beaucoup, contrairement à l’OMPI, ont des structures régionales et nationales, et quelques-unes fonctionnent sur la base d’un cycle budgétaire non pas biennal mais triennal ou quadriennal), l’élaboration du programme et budget présente les caractéristiques communes indiquées dans les paragraphes qui suivent.

6. Premièrement, toutes les organisations considérées disposent d’un organe technique chargé des questions budgétaires et financières semblables au Comité du programme et budget de l’OMPI ainsi qu’un organe décisionnaire suprême analogue à l’Assemblée de l’OMPI. Le premier organe est chargé de procéder à l’évaluation initiale du projet de programme et budget élaboré par le Secrétariat et le deuxième de procéder à l’évaluation finale et d’approuver le document correspondant.

7. Deuxièmement, dans tous les cas considérés, le processus qui conduit à l’élaboration du programme et budget des organisations débute avec l’élaboration d’une série de propositions par le secrétariat responsable. Ces propositions initiales sont élaborées dans le cadre d’un processus interne de consultation et de coordination avec les chefs de programme ainsi que, selon chaque organisation, à partir de contributions extérieures obtenues des États membres.

8. Ces contributions extérieures sont communiquées dans le cadre de divers mécanismes formels et informels et, le cas échéant, dans le cadre de consultations régionales².

¹ Le CCS est le successeur du Comité administratif de coordination (CAC). Il concourt à la coordination et à la coopération en ce qui concerne un large éventail de questions de fond et de gestion intéressant les organisations du système des Nations Unies. Le CCS est composé des chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies et se réunit deux fois par an sous la présidence du secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies.

² Par exemple, la préparation du programme et budget de l’UNESCO commence par la diffusion d’un questionnaire aux parties prenantes de l’UNESCO qui sont invitées à indiquer leurs priorités pour le programme et budget. Cette étape est suivie de consultations régionales avec les commissions nationales de l’UNESCO. Les résultats de ce double processus sont ensuite inclus dans un rapport soumis au Conseil exécutif de l’UNESCO à l’automne des années où il n’est pas présenté de budget avec les propositions préliminaires du directeur général pour le

9. À l'ONU, il existe dans le cadre du secrétariat un système mis en place en 1988 dans le cadre duquel, pendant les années où il n'est pas présenté de budget, le secrétaire général soumet aux États membres une ébauche contenant des estimations budgétaires préliminaires, une indication des priorités sectorielles générales, une comparaison en termes de croissance budgétaire, par rapport au budget précédent, et le montant proposé du fonds de réserve exprimé en pourcentage du montant global des ressources³ (l'utilisation d'un document de portée générale figure parmi les suggestions visant à faire davantage intervenir les États membres que le Secrétariat de l'OMPI a déjà présentées à la session de janvier 2006 du PBC (paragraphe 3 de l'annexe du document WO/PBC/9/4).

10. Troisièmement, plusieurs organisations disposent, comme l'OMPI, d'un mécanisme liant le programme et budget biennal à des priorités et des objectifs stratégiques à moyen terme définis par les États membres et développés par le Secrétariat dans des plans et des documents sur la stratégie à suivre pour le moyen terme (effet de cascade) (ainsi le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2006-2007 est fondé sur le plan à moyen terme (document A/39/5) soumis aux assemblées de l'OMPI en septembre 2003 et couvrant la période de quatre ans allant de 2006 à 2009).

11. Le calendrier de ces différentes étapes préparatoires varie d'une organisation à l'autre selon les exigences du règlement financier applicable et la date à laquelle l'organe suprême tient sa session ordinaire (les assemblées de l'OMPI se réunissent traditionnellement la dernière semaine de septembre). Toutefois, d'une façon générale, une période de 15 à 21 mois est nécessaire dans toutes les organisations à partir du début des premiers préparatifs engagés en interne en relation avec l'élaboration des propositions relatives au nouveau programme et budget jusqu'à la date de la réunion de l'organe chargé d'approuver les propositions de programme et budget.

12. Ce délai devrait être pris en considération lors de l'élaboration d'un nouveau mécanisme.

[Suite de la note de la page précédente]

programme et budget. À partir de là, le Secrétariat élabore un projet de programme et budget qui est soumis au printemps de l'année de présentation du budget au Conseil exécutif, qui formule ses recommandations, puis à la Conférence générale à l'automne de la même année, pour adoption du programme et budget. À l'OIT, un rapport sur l'exécution du programme et budget de l'exercice biennal précédent est présenté aux États membres au printemps de l'année où il n'est pas présenté de budget. Le programme et budget suivant est préparé à partir des observations formulées par les États membres sur ce rapport. Après des consultations supplémentaires avec les États membres, un projet de programme et budget est établi à la fin de l'année au cours de laquelle il n'est pas présenté de budget. Ce projet est ensuite présenté aux organes directeurs au printemps de l'année d'adoption du budget et à la Conférence internationale du Travail pour adoption pendant l'été de la même année. Des procédures analogues existent dans d'autres organisations du système des Nations Unies, telles que l'OMS et la FAO, avec quelques différences mineures tenant compte de nécessités régionales ou d'autres exigences propres aux organisations.

³ Cette ébauche est examinée par la Cinquième Commission, le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), puis est soumise à l'Assemblée générale pour approbation. C'est sur cette base qu'est élaboré le programme et budget proposé par le secrétaire général qui est présenté l'année suivante (année d'adoption du budget).

III. MÉCANISME EXISTANT À L'OMPI EN CE QUI CONCERNE L'ÉLABORATION DU PROGRAMME ET BUDGET

13. Le mécanisme existant en ce qui concerne l'établissement du programme et budget de l'OMPI a été approuvé par les États membres pendant les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2000 (voir le paragraphe 151.a) du document A/35/15). Le mécanisme existant est décrit dans le document A/35/6.

14. Le diagramme de l'appendice II explique le mécanisme en place à l'OMPI pour l'établissement du programme et budget de l'Organisation. Ainsi qu'il ressort de l'appendice II, ce mécanisme comprend des consultations informelles avec les États membres pendant les années où il n'est pas présenté de budget (soit les années paires ou la première année d'un exercice biennal donné) et la tenue d'une ou, le cas échéant, de deux sessions du Comité du programme et budget pendant les années d'adoption du budget (c'est-à-dire les années impaires ou la deuxième année d'un exercice biennal déterminé).

IV. OPTIONS POSSIBLES EN VUE DE FAIRE DAVANTAGE INTERVENIR LES ÉTATS MEMBRES DANS LA PRÉPARATION DU PROGRAMME ET BUDGET

15. Le mécanisme en place à l'OMPI présenté dans l'appendice II suit fondamentalement la pratique d'organisations comparables du système des Nations Unies. Toutefois, il peut exister des moyens de renforcer le dialogue entre le Secrétariat et les États membres pendant la phase d'élaboration du programme et budget grâce à un certain nombre de moyens utilisés séparément ou ensemble. Les options possibles sont indiquées dans les paragraphes qui suivent.

A. Lettres circulaires

16. Une première possibilité consiste dans la diffusion par l'OMPI d'une lettre circulaire pendant l'été des années où un budget n'est pas présenté à tous les États membres les invitant à communiquer leurs priorités pour le prochain projet de programme et budget. Il serait tenu compte de l'issue de ces consultations dans le projet de programme et budget soumis aux États membres. Voir l'appendice III, sous option 1.

B. Consultations informelles

17. Une deuxième possibilité consiste dans des consultations informelles avec les États membres qui se tiendraient pendant l'été des années où un budget n'est pas présenté. Il serait tenu compte de l'issue de ces consultations dans le projet de programme et budget soumis aux États membres. Voir l'appendice III, sous option 2.

C. Rapport sommaire pendant les années où il n'est pas présenté de budget

18. Une troisième possibilité consiste dans la présentation par l'OMPI d'un document sommaire à tous les États membres pendant l'été des années où il n'est pas présenté de budget. Ce document contiendrait des propositions préliminaires sur les priorités et la stratégie en termes de programme ainsi que des chiffres indicatifs pour le budget. Ainsi que cela est indiqué dans l'appendice III, sous option 3, ce document sommaire serait examiné pendant une session formelle du PBC qui se tiendrait à l'automne des années où il n'est pas

présenté de budget. Le budget révisé pour l'exercice biennal en cours pourrait aussi être examiné pendant cette session; toutefois, dans ce cas, les États membres devraient être prêts à accepter que le budget révisé pour l'exercice biennal en cours soit provisoirement approuvé par le PBC, sans attendre l'approbation officielle par les assemblées (dans le cadre du système actuel, le budget révisé pour l'exercice biennal en cours est examiné par le PBC pendant l'année d'adoption du budget, dans le cadre de l'examen du programme et budget proposé pour l'exercice biennal suivant).

19. En conclusion, il convient de souligner que, alors que le mécanisme existant prévoit la tenue d'une session formelle du PBC au cours des années d'adoption du budget, avec la possibilité d'une deuxième session la même année, les trois options précitées prévoient au moins deux sessions obligatoires du PBC, et l'option 3 prévoit deux sessions formelles et une session informelle du PBC, une des sessions formelles se tenant pendant les années où il n'est pas présenté de budget.

V. OPTIONS POSSIBLES EN VUE DE RENFORCER LES LIENS ENTRE LA PRÉPARATION DU PROGRAMME ET BUDGET ET L'ÉVALUATION DES RESULTATS FINANCIERS ET DE L'EXECUTION DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL PRECEDENT

20. Ainsi que cela est indiqué dans le document WO/PBC/9/4, il existe actuellement plusieurs moyens permettant d'évaluer l'exécution du programme et les résultats financiers en ce qui concerne les exercices biennaux précédents, à savoir : les rapports sur l'exécution du programme, les aperçus de la mise en œuvre du programme⁴, les comptes de l'exercice biennal, les rapports de gestion financière, les rapports d'audit et les états financiers intermédiaires. Ces moyens peuvent contribuer à renforcer le lien entre la préparation du programme et budget et l'évaluation de l'exécution du programme et des résultats financiers.

Présentation révisée et périodicité des rapports financiers statutaires

21. En janvier 2006, les États membres ont bien accueilli la proposition du Secrétariat tendant à améliorer le contenu des états financiers intermédiaires et d'avancer l'examen des rapports financiers statutaires de l'OMPI (rapport de gestion financière, rapport du vérificateur externe des comptes, rapport sur les comptes de l'exercice biennal) à la session des assemblées tenue après la clôture d'un exercice biennal déterminé. Avant de recommander l'approbation de cette suggestion, les États membres doivent toutefois être conscients du fait que ce nouveau calendrier ne permettra pas nécessairement que les rapports financiers statutaires soient examinés initialement, contrairement à ce qui est actuellement le cas, dans le cadre d'une session du Comité du programme et budget.

⁴ Les aperçus du programme contiennent un bref rapport sur les activités menées pendant les six premiers mois d'une année destiné à être présenté aux assemblées pendant la même année. L'expérience montre que ces rapports nécessitent un travail considérable et n'ont qu'une utilité limitée pour les États membres en tant que moyen d'évaluation des résultats obtenus par l'Organisation. Le Secrétariat propose donc de ne plus établir ces documents, ce qui permettrait d'accorder une plus grande attention aux rapports sur l'exécution du programme qui constituent des documents plus utiles.

Rapports sur l'exécution du programme

22. Les États membres ont exprimé le souhait de tirer davantage parti de l'évaluation de l'exécution du programme pendant l'exercice biennal précédent pour préparer le programme et budget suivant. Actuellement, le principal instrument d'évaluation de l'exécution du programme est constitué par les rapports d'exécution du programme⁵. Le Comité du programme et budget pourrait juger bon d'utiliser ces documents dans le cadre de la préparation du prochain programme et budget.

VI. MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU MECANISME

23. En relation avec les options indiquées dans l'appendice III, le Secrétariat souhaite appeler l'attention des États membres sur le fait que l'adoption du nouveau mécanisme n'interviendra pas avant la fin du troisième trimestre de cette année (assemblées de Septembre 2006), qui n'est pas une année d'adoption de budget. Cela signifie que, si le nouveau mécanisme implique certaines activités nouvelles pour la première partie d'une année où il n'est pas adopté de budget, il ne sera pas possible de mettre toutes ces activités en œuvre dès 2006; il est aussi envisageable de mettre en œuvre ces activités uniquement à titre provisoire.

24. Enfin, en fonction des progrès réalisés pendant la série en cours de consultations informelles (la première), il pourrait être nécessaire de convoquer une deuxième série de consultations. Cette deuxième série de consultations pourrait se tenir en mai, à une date à déterminer. Une session formelle du Comité du programme et budget se tiendrait du 11 au 13 juillet 2006.

[Les appendices suivent]

⁵ Les rapports d'exécution du programme sont présentés pendant les réunions des assemblées (les années où il n'est pas présenté de budget, ces rapports portent sur l'exercice biennal précédent, et pendant les années où le budget est adopté, ils portent sur l'année civile précédente).

WO/PBC/10/2
ANNEXE I
Appendice I

Extrait du document du CCS intitulé "Budgeting in Organizations of the United Nations System" (CEB/2003/HLCM/21), 3 novembre 2003
(traduction du Bureau international)

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
ONU	<p>Sur la base du plan à moyen terme et de l'ébauche du budget approuvée, la <u>Division de la planification des programmes et du budget (DPPB)</u> du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité publie des instructions en ce qui concerne les propositions relatives au budget, y compris, notamment, les estimations de base et d'autres données sur les coûts standard, à l'intention des unités administratives. La DPPB est chargée de coordonner et de faciliter la présentation des propositions relatives au budget par les chefs de programme en vue de leur examen par un organe central.</p> <p>La préparation du budget est un processus interactif qui débute avec la présentation des propositions de chaque département et bureau à la DPPB pour examen. Cet examen débouche sur une recommandation</p>	<p>a) <u>Année sans adoption de budget (première année d'un exercice biennal)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – présentation de l'ébauche proposée du budget-programme pour l'exercice biennal suivant (élaborée pour la première fois en 1988, tous les deux ans par la suite); – examen de l'ébauche proposée par la Cinquième Commission à partir des rapports du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB); approbation de l'ébauche par l'AG; – présentation d'estimations révisées en ce qui concerne le budget, déclarations en ce qui concerne les incidences sur le budget-programme des projets de résolutions des commissions principales de l'AG, et incidences financières des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI); – examen des estimations révisées et des déclarations relatives aux incidences sur les prévisions budgétaires par la Cinquième Commission à partir des rapports du CCQAB; rapports à l'AG; – présentation du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal <p>i) actualisant les facteurs relatifs à l'inflation et aux taux de</p>	<p>Les fonctions principales du <u>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</u> ont été ainsi définies par l'AG dans sa résolution 14.I, section A, du 13 février 1946 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) procéder à un examen du budget soumis par le SG à l'AG* et faire rapport sur ce budget; b) donner à l'AG des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées; c) examiner au nom de l'AG les budgets administratifs des institutions spécialisées et des propositions visant les arrangements financiers et budgétaires à conclure avec ces institutions; d) examiner les rapports des

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>adressée au secrétaire général en ce qui concerne les niveaux de financement et les tableaux d'effectifs. Il est tenu compte de la décision du secrétaire général dans le document final contenant les propositions de ce dernier à l'Assemblée générale (AG).</p>	<p>change appliqués dans l'affectation initiale de crédits, et ii) contenant des estimations financières en ce qui concerne les nouvelles décisions prises par les organes de décision;</p> <ul style="list-style-type: none"> – examen du premier rapport sur l'exécution du budget par la Cinquième Commission sur la base du rapport du CCQAB; rapport à l'AG; – examen par l'AG de toutes les rubriques du budget-programme à partir du rapport de la Cinquième Commission; approbation d'une affectation de crédits révisée. <p>b) <u>Année d'adoption de budget (deuxième année de l'exercice biennal)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – présentation en avril du budget-programme proposé par le SG pour l'exercice biennal commençant l'année suivant l'approbation du budget; – examen par le CPC, le CCQAB; – examen par la Cinquième Commission pendant la session ordinaire de l'AG (première lecture); – présentation des estimations révisées en ce qui concerne le budget, déclarations en ce qui concerne les incidences sur les prévisions budgétaires des projets de résolutions des commissions principales de l'AG, et incidences financières des recommandations de la CFPI; – examen des estimations révisées et des déclarations relatives aux incidences sur les prévisions budgétaires par la Cinquième Commission à partir des rapports du CPC (compte tenu des contraintes de temps) et du CCQAB; rapports 	<p>vérificateurs des comptes de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'AG à leur sujet.</p> <p>Le comité remplit aussi les autres fonctions qui peuvent lui être confiées en vertu du règlement financier de l'ONU.</p> <p>Le comité est composé de 16 membres nommés par l'AG à titre individuel, dont au moins trois experts financiers dont la compétence est reconnue, dont les mandats n'arriveront pas à expiration simultanément.</p> <p>* Le CPC examine le budget-programme proposé sous l'angle du programme.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
		<p>communiqués à l'AG;</p> <ul style="list-style-type: none"> – présentation du rapport définitif sur l'exécution du budget contenant les estimations de dépenses et de recettes pour l'exercice biennal en cours comme base d'affectation définitive des crédits pour cet exercice biennal; – examen du rapport final sur l'exécution du budget par la Cinquième Commission à partir du rapport du CCQAB; rapport sur l'affectation définitive des crédits pour l'exercice biennal en cours transmis à l'AG; – actualisation du budget total, c'est-à-dire niveau de ressources approuvé en première lecture plus adjonctions approuvées par la Cinquième Commission, compte tenu de facteurs actualisés en matière de taux de change et d'inflation incorporés dans le rapport final sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal en cours de façon à fixer le niveau des ressources dans le cadre de l'affectation initiale des crédits pour l'exercice biennal suivant; – récapitulation du budget-programme proposé en deuxième lecture par la Cinquième Commission; approbation de la réactualisation des coûts à partir du rapport du CCQAB; – examen par l'AG de toutes les rubriques figurant dans le budget-programme proposé à partir du rapport de la Cinquième Commission; approbation d'une affectation de crédits pour l'exercice biennal suivant. 	

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

TABLEAU 2 : TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
BIT	<p>Le <u>Bureau de Programmation et de Gestion</u> prépare les budgets futurs et assure le contrôle et la gestion des budgets en cours, en étroite collaboration avec le <u>Département des services financiers</u>. En mars de l'année pendant laquelle sont élaborées les propositions relatives au programme et budget, le Conseil d'administration (Conseil) débat de l'exécution du programme adopté pour l'exercice biennal antérieur et formule des orientations en ce qui concerne les priorités à venir. Compte tenu de cela, le directeur général (DG) donne des indications aux directeurs de programme en vue de l'élaboration de contributions. Le cycle est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) présentation de propositions par les directeurs de programme (après réception des indications du DG); ii) examen des propositions; iii) analyse et recommandations par le Bureau de Programmation et de Gestion; iv) présentation devant la Commission du programme, du budget et de l'administration 	<p>Les prévisions budgétaires sont présentées par le DG au Conseil pour examen en mars de chaque année impaire.</p> <p>Le rapport des débats du Conseil est présenté à la Conférence en juin.</p> <p>Le budget est adopté par la Conférence internationale du Travail.</p>	<p>Les membres de la <u>Commission du programme, du budget et de l'administration</u>, qui relève du Conseil, sont élus par ce dernier parmi les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
FAO	<p>du Conseil.</p> <p>Le <u>Bureau du programme, du budget et de l'évaluation</u> élabore les projets de documents relatifs au programme de travail et au budget et les documents finals correspondants, à partir des propositions présentées par chaque division et bureau, conformément aux instructions du directeur général (DG) qui tiennent compte des priorités en matière de stratégies et de programmes définies dans le plan à moyen terme de six ans déjà approuvé par le Conseil de la FAO.</p>	<p>Un projet de programme de travail et de budget est présenté au Comité du programme et au Comité financier en avril/mai, puis au Conseil de la FAO. Compte tenu des observations de ces organes à propos du projet, un document complet sur le programme de travail et le budget est élaboré et présenté, par l'intermédiaire du Comité du programme et du Comité financier et du Conseil, à la Conférence biennale pour approbation.</p>	<p>Le <u>Comité financier</u> est composé des représentants de neuf pays membres. Les personnes proposées par ces États membres doivent avoir porté un intérêt constant aux objectifs et aux activités de l'Organisation, avoir participé aux sessions de la Conférence ou du Conseil ou se prévaloir d'une compétence et d'une expérience particulières en ce qui concerne les questions administratives et financières et sont élus pour une période de deux ans. Le <u>Comité du programme</u> est composé de 11 personnes représentant les États membres et sont aussi élus pour deux ans. Les deux comités peuvent se réunir ensemble.</p>
UNESCO	<p>À partir de la stratégie à moyen terme approuvé par la Conférence générale, des orientations précises formulées par la Conférence générale, le Conseil exécutif et la Direction générale, et conformément aux normes budgétaires et aux spécifications élaborées par le <u>Bureau du budget</u>, les secteurs du</p>	<p>a) <u>Années sans adoption de budget</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – élaboration par le Secrétariat d'une ébauche de programme et budget et d'estimations préliminaires pour l'exercice biennal suivant; – examen des estimations préliminaires par le Conseil exécutif à sa session d'automne; 	<p>L'UNESCO a une <u>Commission de programme</u> et une <u>Commission financière et administrative</u>, composées de membres du Comité exécutif. La Commission financière et administrative est assistée par un groupe d'experts, qui, avant les sessions du Comité</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>programme présentent leurs propositions de programme ainsi que leurs prévisions budgétaires. Ces contributions sont examinées pour en vérifier la cohérence par le Bureau d'études et de programmation, analysées et intégrées dans le projet de document sur le budget par le Bureau du budget après approbation par le directeur général (DG) des différents chapitres.</p>	<p>– élaboration du projet de programme et budget à partir des décisions et des recommandations du Conseil exécutif.</p> <p>b) <u>Années d'adoption du budget</u></p> <p>– présentation du projet de programme et budget du DG aux États membres en mars/avril de l'année précédant le début de l'exercice biennal;</p> <p>– examen du projet de budget et programme par le Conseil exécutif aux sessions de printemps et d'automne;</p> <p>– présentation du projet de budget et programme éventuellement révisé par le DG avec les recommandations du Conseil exécutif à la Conférence générale en octobre de l'année précédant l'exercice budgétaire suivant.</p>	<p>exécutif, examine de façon approfondie tous les points relatifs aux questions financières et budgétaires à l'ordre du jour du Conseil et présente ses recommandations à la Commission financière et administrative.</p>
OACI	<p><u>Préparation des estimations budgétaires triennales</u></p> <p>À partir du plan d'action stratégique et des options possibles en matière de programme approuvés par le Conseil, et conformément aux normes budgétaires établies par le Bureau du budget, les directeurs de programme présentent leurs propositions budgétaires. Le Bureau</p>	<p>La proposition du secrétaire général (SG) relative aux estimations budgétaires est présentée au Conseil de l'OACI, qui la soumet au Comité des finances pour examen.</p> <p>Le Comité des finances, après avoir examiné les estimations, fait rapport au Conseil. Le Conseil soumet à son tour les estimations budgétaires à l'Assemblée en joignant les documents ci-après :</p> <p>a) un message sur le budget émanant du Conseil, expliquant les estimations relatives au budget-programme de l'Organisation pour l'année de l'exercice financier correspondant; et</p>	<p>Le <u>Comité des finances</u> est composé de 18 membres élus parmi les 36 membres du Conseil.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>du budget est chargé d'établir le coût des propositions et le projet de programme et budget.</p>	<p>b) un projet de résolution relative au budget en ce qui concerne les crédits alloués pour chaque année de l'exercice financier approuvé par le Conseil et recommandé à l'Assemblée pour adoption;</p> <p>Le projet de résolution relative au budget précise aussi la façon dont il est proposé de financer le total des crédits autorisés pour chaque année de l'exercice financier.</p> <p>Les estimations budgétaires, avec la documentation correspondante, sont transmises à tous les États contractants au moins 50 jours avant le début de la session de l'Assemblée. Des modifications des estimations peuvent toutefois être présentées par le Conseil à l'Assemblée à tout moment avant l'adoption du budget par l'Assemblée.</p> <p>Après l'adoption du budget par l'Assemblée, toute demande de crédits supplémentaires est soumise à l'Assemblée par le Conseil d'une façon cohérente avec le budget annuel et conformément à la procédure budgétaire applicable.</p>	
OMS	<p>Le directeur général (par le biais du Bureau du contrôleur et du département chargé de la planification, du suivi et de l'évaluation du programme) élabore les propositions pour l'exercice biennal. Les propositions relatives au programme et budget sont de nature stratégique et, avant la communication</p>	<p>Conformément aux articles 34, 55 et 56 de la Constitution, le DG soumet au Conseil exécutif, pour examen, une proposition de budget sur la base des recettes et des dépenses brutes. L'Assemblée de la Santé examine la proposition de budget et les recommandations du Conseil y relatives, et adopte une résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier de deux ans correspondant.</p>	<p>Le <u>Comité de Développement du Programme</u> et le <u>Comité de l'Administration, du Budget et des Finances</u> du Conseil exécutif examinent les propositions budgétaires du DG et fait rapport au Conseil exécutif.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	de propositions définitives au Conseil exécutif, chaque comité régional doit examiner, dans le cadre de ses travaux, un point intitulé examen des projets de propositions relatives au programme et budget de l'Organisation.		
UPU	<p>La <u>Direction des finances</u> prépare le projet de budget de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'avant-projet est établi sur la base des demandes émanant d'équipes de projet du Conseil de l'UPU et du Bureau international et des informations obtenues de ces organes. – le Conseil d'administration adopte le projet de budget, le cas échéant après arbitrage. Le groupe chargé de la planification stratégique suit le processus budgétaire. 	Après examen du projet de budget par le Conseil d'exploitation postale, le budget est présenté pour approbation au Conseil d'administration.	Il existe un <u>comité chargé du programme et du budget</u> composé de membres du Conseil d'administration.
UIT	Le Département des finances (Division du budget) prépare un avant-projet de budget global à partir des contributions des trois bureaux et des départements du Secrétariat général. Le Département des finances établit des orientations pour la présentation du budget qui sont	Le secrétaire général (SG), après consultation du Comité de coordination, présente au Conseil un projet de budget biennal. Ce projet consiste en un budget global, comprenant des budgets fondés sur les coûts pour les trois secteurs, et comprenant deux versions. Une version est établie sur la base d'une croissance zéro de l'unité de contribution et l'autre sur la base d'une croissance inférieure ou égale à la limite fixée par la Conférence de plénipotentiaires. Une fois approuvé par le Conseil, le budget est	La <u>Commission des finances</u> , composée de tous les membres du Conseil, se réunit chaque année pendant la session du Conseil. Le Comité de coordination, composé des cinq fonctionnaires élus de l'Union, examine l'avant-projet de budget et d'autres

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	approuvées par le Comité de coordination.	communiqué à tous les membres de l'Union.	questions financières.
OMM	<p>Les propositions budgétaires sont établies à l'origine par les directeurs de programme sur la base des contributions émanant des différents organes de l'Organisation (commissions techniques et associations régionales) et compte tenu des indications données par le Conseil exécutif et le secrétaire général.</p> <p>La <u>Division des finances et du budget</u> est chargée de chiffrer le coût des propositions. Elle s'assure également que ces propositions restent dans les limites des plafonds budgétaires établis, élimine les éléments obsolètes et à faible rang de priorité et vérifie que toutes les ressources essentielles en matière d'appui aux programmes sont prévues. Elle facilite la préparation des documents budgétaires.</p>	<p>Le programme et budget quadriennal proposé par le secrétaire général est soumis au Conseil exécutif un an avant le Congrès. Les commentaires du Conseil sur le projet de budget pour l'exercice financier (quatre ans) sont soumis au Congrès en même temps que les propositions du secrétaire général.</p> <p>Approbation du plafond des dépenses quadriennales par le Congrès.</p> <p>Approbation des budgets biennaux par le Conseil.</p> <p>Présentation éventuelle d'estimations supplémentaires par le secrétaire général.</p> <p>Approbation des estimations supplémentaires pour l'exercice biennal par le Conseil.</p>	<p>Le <u>Comité consultatif financier</u>, constitué des principaux pays donateurs et des présidents régionaux, et dont le président est le président de l'OMM, transmet ses recommandations sur les questions financières et budgétaires au Conseil exécutif et au Congrès. Des <u>sous-comités</u> sont créés pendant les sessions du Congrès et du Conseil afin d'examiner les propositions budgétaires et de rendre compte à la session plénière des modifications qu'il est recommandé d'apporter au budget et des projets de rapport et de résolutions sur les points de l'ordre du jour relatifs au budget.</p>
OMI	<p>Les directeurs (chefs de programme) établissent des données sur les ressources requises, en termes notamment de mois de travail, de semaines de réunion, de jours de voyage et de consultants, ainsi que sur</p>	<p>Le secrétaire général soumet ses avant-projets de programme de travail et d'estimations budgétaires par programme au Conseil de l'OMI au mois de mars de la deuxième année de l'exercice biennal en cours pour l'exercice biennal suivant.</p> <p>En vertu de la Convention portant création de l'OMI, le Conseil examine le projet de programme de travail et les estimations</p>	<p>Le Conseil de l'OMI, qui est constitué de 40 États membres, est chargé d'examiner le projet de programme de travail et les estimations budgétaires en vertu de la Convention portant création de</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>les autres objets de dépense pertinents. Ces données doivent être accompagnées du descriptif du programme, d'indicateurs quantitatifs et des résultats escomptés. Ces données doivent être soumises au directeur de l'administration selon les modalités et dans les délais prescrits par le secrétaire général. Les services de gestion et de comptabilité préparent, en concertation avec le directeur de l'administration, les estimations relatives au programme et budget (y compris les coûts d'appui à la coopération technique) sur la base de la politique budgétaire adoptée par l'Organisation pour l'exercice biennal suivant. Les propositions budgétaires comprennent les dépenses d'infrastructure au siège et les activités génératrices de recettes, notamment les ventes de publications de l'OMI.</p>	<p>budgétaires établis par le secrétaire général. Cet examen a lieu lors de la session du Conseil tenue au mois de juin de la deuxième année de chaque exercice biennal. Ensuite, le secrétaire général passe en revue le programme de travail et les estimations budgétaires compte tenu des observations et décisions du Conseil, et soumet les résultats de cette analyse à la session du Conseil qui se tient en novembre de la deuxième année de chaque exercice biennal, immédiatement avant la session ordinaire de l'Assemblée de l'OMI, qui se tient tous les deux ans. Le Conseil examine l'analyse du secrétaire général et transmet ses recommandations et le projet de résolution sur les crédits budgétaires à l'Assemblée de l'OMI.</p>	<p>l'OMI.</p>
<p>OMPI</p>	<p>Le directeur général invite les gouvernements de tous les États membres à lui faire part de toute activité qu'ils souhaitent voir figurer dans le projet de programme de l'exercice suivant et demande à ses vice-directeurs généraux,</p>	<p>Procédure d'examen en deux étapes par le Comité du programme et budget (PBC). Présentation d'un avant-projet de programme et budget à la première réunion du PBC. Si le PBC le demande à cette occasion, présentation de propositions de révision à apporter au programme et budget proposé par le directeur général pendant l'été. Examen des révisions qu'il est proposé d'apporter au projet de programme et budget à la reprise de la session du PBC, en</p>	<p>Comité du programme et budget. Constitué de 35 membres élus par les États membres.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>sous-directeurs généraux et directeurs d'établir des propositions de projet. Les activités et projets proposés sont ensuite examinés par le directeur général et les directeurs concernés. Sur la base des décisions prises par le directeur général, le Bureau du contrôleur établit ensuite l'avant-projet de programme et budget.</p>	<p>septembre, la semaine précédant la réunion des assemblées. Soumission du programme et budget à l'approbation des organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI.</p>	
ONUDI	<p>Le directeur général publie des lignes directrices/instructions à l'intention des chefs de programme afin qu'ils communiquent leurs besoins en ressources et leur programme de travail au Département des services financiers. Le Département des services financiers établit, avec le concours du directeur exécutif de la Division de l'administration, les propositions de programme et budget en concertation avec les fonctionnaires concernés.</p>	<p>Présentation des propositions du directeur général au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité du programme et budget.</p> <p>Soumission des propositions à la Conférence générale pour approbation.</p>	<p>Le <u>Comité du programme et budget</u>, constitué de 27 membres, examine les propositions du directeur général et soumet au Conseil d'administration ses recommandations concernant le programme de travail proposé et les estimations correspondantes concernant le budget ordinaire et le budget opérationnel.</p>
AIEA	<p>Le directeur général et le vice-directeur général chargé de la gestion publient des directives en matière de formulation du programme et budget à l'intention des chefs de département.</p>	<p>Après consultation des États membres, le directeur général soumet son projet d'estimation budgétaire et ses propositions de programme au Conseil des Gouverneurs en vue de son examen par le Comité du programme et budget, puis par le Conseil lui-même. Le Conseil des Gouverneurs soumet son projet de budget à la Conférence générale. Les estimations doivent être transmises à tous les États membres au moins six semaines avant l'ouverture de la conférence. La</p>	<p>Le <u>Comité du programme et budget</u> du Conseil des Gouverneurs (mai) présente des recommandations au Conseil (juin). Le Conseil des Gouverneurs comprend 35 membres, représentés chacun par des conseillers financiers</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>Un processus intensif d'élaboration du programme comprenant la présentation aux États membres de versions provisoires et finales de documents de planification et d'un document de programme précède la préparation des estimations budgétaires. Ces documents font l'objet de consultations avec les États membres avant le chiffrage des coûts du programme.</p> <p>Les estimations budgétaires sont consolidées et analysées par la Section du programme et budget de la Division du budget et des finances, qui fournit des conseils et une assistance et présente les résultats de ses analyses au directeur général.</p> <p>Procédure d'examen interne de chaque programme associant les vice-directeurs généraux et directeurs concernés, le Cabinet du directeur général, la Division du budget et des finances et le Bureau de l'élaboration et de l'évaluation de l'exécution du programme.</p>	<p>Conférence générale adopte la résolution relative aux crédits du budget ordinaire.</p>	<p>au Comité du programme et budget.</p>

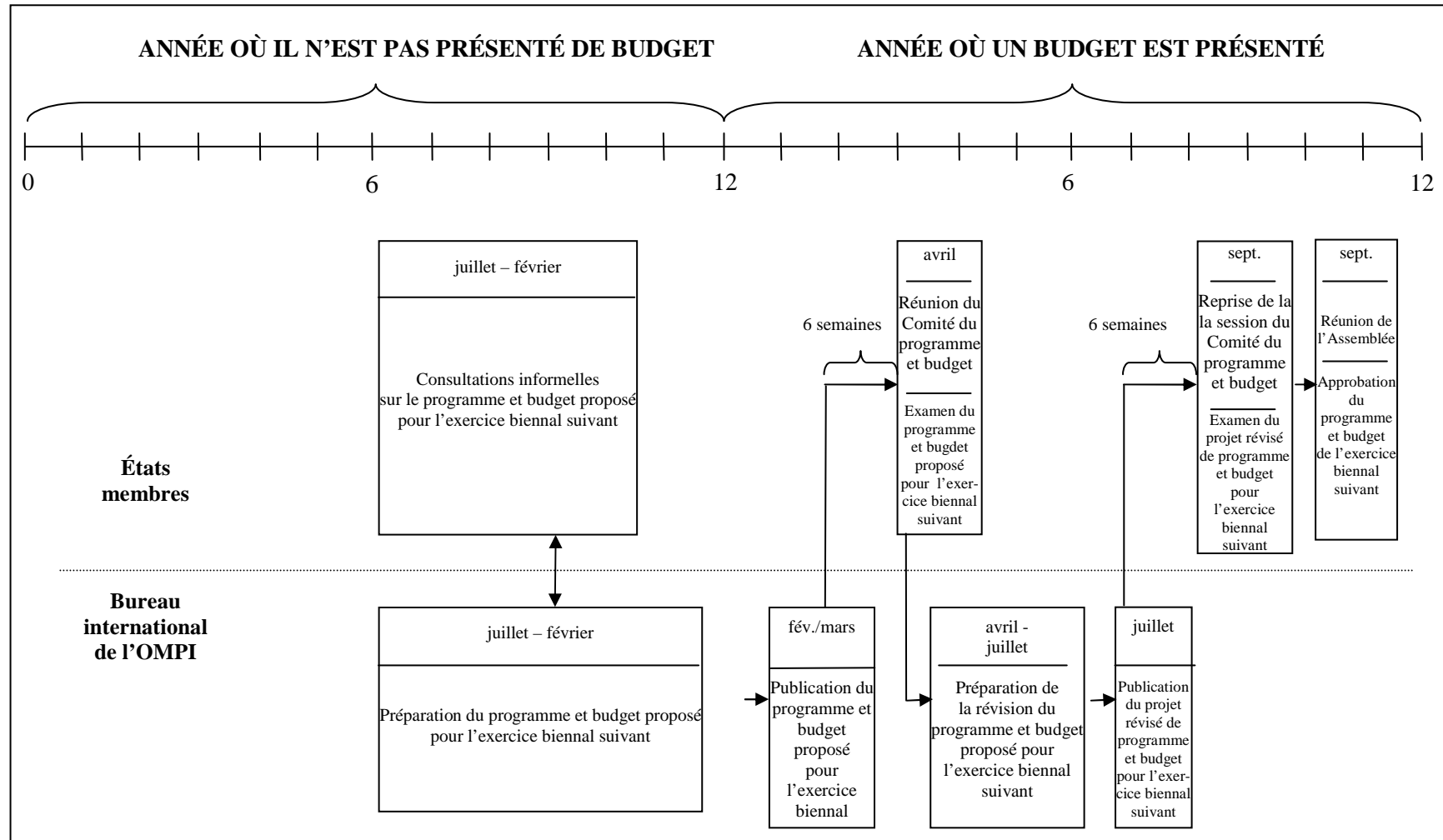
TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>Un document modificatif indiquant les ajustements de prix pour la première année de l'exercice biennal ainsi que toutes les modifications jugées nécessaires compte tenu des observations initiales des États membres sur le projet de programme et budget est également établi.</p> <p>Après approbation du directeur général, présentation d'un projet de document au Conseil d'administration.</p> <p>La deuxième année de l'exercice biennal, un budget simplifié est établi, qui contient les ajustements de prix et l'indication de toute modification importante apportée aux propositions budgétaires pour la deuxième année de l'exercice biennal par rapport au programme et budget de l'année précédente.</p>		

[L'appendice II suit]

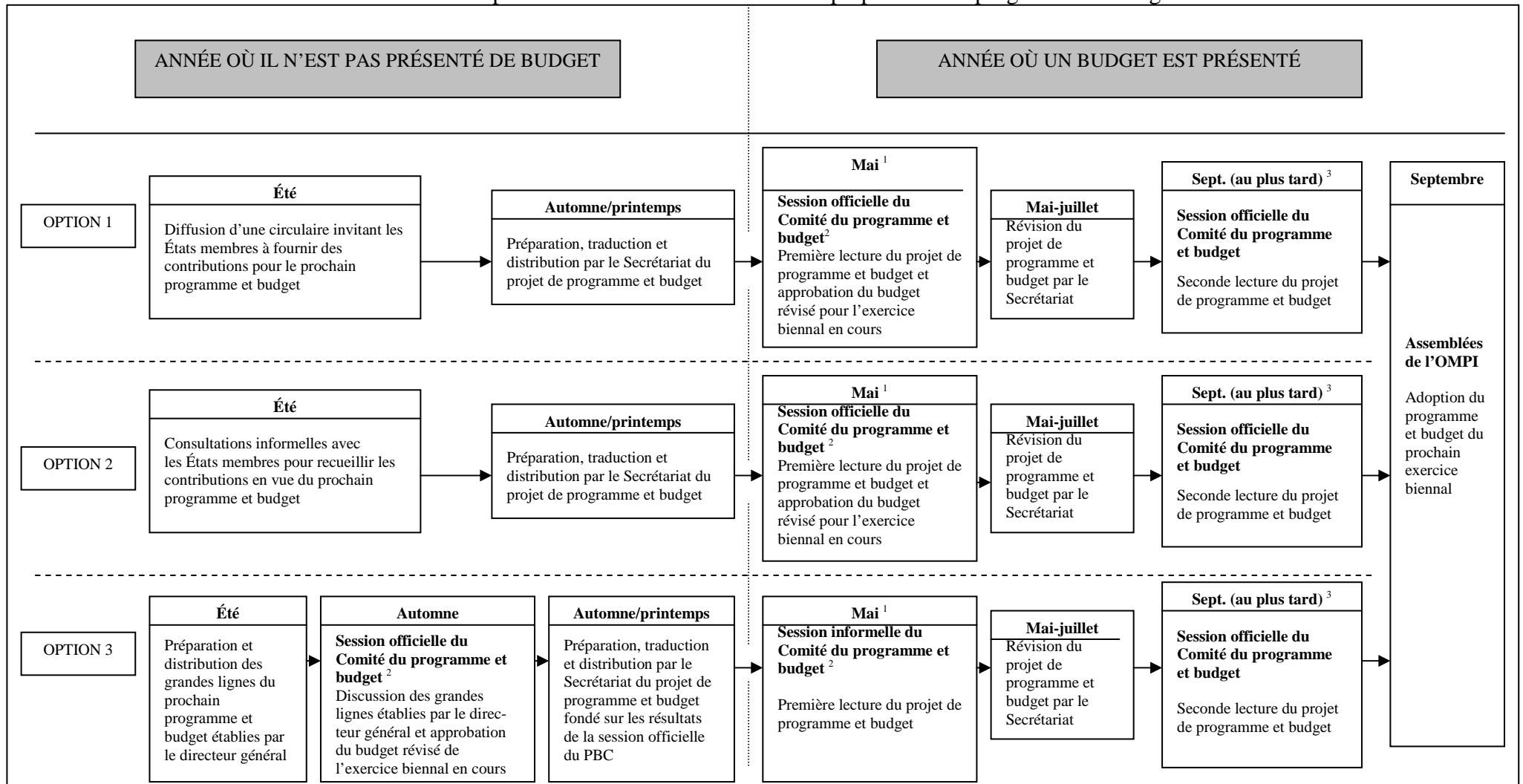
WO/PBC/10/2
ANNEXE I
APPENDICE II

Procédure actuelle de préparation du budget (sur la base du document A/35/6, figure B)



[L'appendice III suit]

Options concernant le mécanisme de préparation du programme et budget



¹ À l'heure actuelle, conformément à l'article 3.2 du Règlement financier, le directeur général "soumet pour observations et éventuelles recommandations, au Comité du budget, au plus tard le 1^{er} mai de l'année précédant l'exercice financier, le projet de budget de cet exercice; le rapport du Comité du budget sera envoyé à tous les États intéressés, avec les observations y relatives du directeur général, trois mois au moins avant les sessions ordinaires des organes directeurs". Le Secrétariat proposerait une modification du Règlement financier permettant de tenir compte des changements apportés au mécanisme de préparation du budget.

² Le rapport sur l'exécution du programme, le rapport de gestion financière et le rapport d'audit pour l'exercice biennal précédent seront disponibles pour cette réunion afin qu'ils puissent être pris en considération dans le processus de préparation du budget.

³ Le moment auquel se tiendra cette session du Comité du programme et budget dépendra des révisions nécessaires à l'issue de la première lecture du projet de programme et budget à la session de mai du PBC. Si possible, cette session sera convoquée avant le mois de septembre.